

La Danse du Vivant, Chemin d'Équilibre

Pré - requis : 1 pratique régulière de la biodanza®

Vous voulez participer, mais n'avez peut-être pas ce pré - requis, contactez-moi.

Début de stage : Vendredi 18 h.

Fin de stage : dimanche vers 16h.

Tarifs

Stage : 175 € /personne (160 € si inscrit avant le 28 juin)

Hébergement en pension complète : 160 € /personne

Couchage en chambre double ou triple. Possibilité chambre seule (dans la limite des places) sup. 20€

Possibilité de payer en plusieurs chèques. Si vous êtes en difficulté financière, me consulter. Ensemble, nous trouverons une solution.

Les repas sont végétariens, provenant le plus souvent des légumes du potager, faits maison, de qualité biologique.

Inscription : Envoi d'arrhes (chèque) de 160 € à l'ordre de Asso. TouTenToi

Adresse : 43 rue Montcalm 75018 Paris

Lieu

L'abri de Chantareine, un lieu de ressourcement à la campagne

22 hameau Chantareine, 77510 Saint Denis les Rebais

Par la route, environ 1h15. Par le train (compatible avec pass navigo) gare de l'Est, direction on Château Thierry, descendre à la Ferté S/Jouarre (40mn). Lieu de stage à 15mn. Possibilité d'organiser un transfert de la gare jusqu'au lieu.

*Stage Animé par Inès Tomé, Professeur-Facilitatrice et didacte diplômée
Biodanza® système Rolando Toro, spécialisée en Biodanza® Identité et les 4 Eléments.
Thérapeute, naturopathe, elle exerce ses compétences depuis 1994 dans le champ du développement personnel.*



Bulletin d'inscription

La Danse du Vivant, Chemin d'Équilibre 10 (soir) au 12 septembre 2021

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....

Ville.....

Téléphone.....

email.....

Je viens en voiture et j'ai de la place pour _____ personne(s)

Je suis intéressé(e) par du co-voiturage

Je viens en train, transfert de la gare de Ferté sous Jouarre

Merci de préciser, s'il y a lieu, vos « contraintes » alimentaires :

N.B. Inscription validée par envoi d'un chèque de 160€ à l'ordre de Asso. TouTenToi.

**En cas de désistement, le montant de l'inscription restera acquis
(sauf cas de force majeure, mesures sanitaires gouvernementales).**